

MOUVEMENT POUR UN
RÉGIME PUBLIC ET UNIVERSEL
D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

La pièce manquante.



7

Les grands principes d'un régime public et universel d'assurance médicaments

Notre solution : un régime public et universel d'assurance médicaments, combiné à une révision de la Politique du médicament

Afin de contrôler le coût des médicaments, d'assurer la viabilité des autres couvertures des régimes d'assurance collective (accident, maladie et invalidité), de favoriser un meilleur accès aux soins de santé en toute équité et, ultimement, d'améliorer la santé de la population, le Québec doit créer un régime entièrement public et universel d'assurance médicaments. Il s'agit d'une solution socialement et économiquement souhaitable.



Les principes à la base du futur régime d'assurance médicaments

Les principes de la Loi canadienne sur la santé gardent toute leur pertinence, bien qu'ils doivent être adaptés à la réalité québécoise. Un régime d'assurance médicaments qui correspond aux besoins de la population québécoise doit être basé sur les principes suivants :

- Sous gestion publique : le régime d'assurance médicaments doit être géré sans but lucratif par une autorité publique.
- Universel : toutes les personnes doivent avoir droit aux médicaments assurés selon des modalités uniformes.
- Accessible : aucun obstacle, financier ou autre, ne doit entraver l'accès aux médicaments assurés.
- Équitable : le financement du régime d'assurance médicaments doit tenir compte de la capacité de payer de chacune et chacun.
- Québécois : le gouvernement fédéral doit respecter les champs de compétence du Québec en matière de santé.
- Viable : le régime d'assurance médicaments doit rembourser les médicaments dont les Québécoises et Québécois ont besoin, tout en ayant pour objectif d'obtenir les meilleurs résultats de santé au moindre coût.
- Indépendant : le régime d'assurance médicaments doit être en mesure de répondre aux besoins de la population en toute indépendance des lobbys et des pressions politiques.

Avec un régime entièrement public et universel, combiné à une révision de la Politique du médicament, la population québécoise pourrait économiser annuellement entre 1 et 3 milliards de dollars¹ sur les 8,41 milliards de dollars de médicaments prescrits en 2016². C'est l'ensemble de la population québécoise qui en profiterait.

¹ GAGNON, Marc-André (2014). *Vers une politique rationnelle d'assurance-médicaments au Canada*, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, Ottawa, p. 75-76.

² INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2018). *Tableau G.5.1 Dépenses en médicaments par type et par source de financement en millions de dollars courants, Québec, de 1985 à 2018*.